



Non information pour une operation

Par **emily22**, le **15/12/2009** à **15:00**

Bonjour,rrnrJe me prenomme emilie et j'ai eu une mauvaise experience avec une maternité. J'ai été opéré (un cerclage tardif) et l'opération ne sait pas deroulé comme prévu,pendant cette opération la poche des eaux s'est rompu mais le cerclage a pu etre mis en place.rrnrLe chirurgien ne m'a jamais informé des risques de cette operation en l'occurrence la rupture de la poche des eaux, j'aurais peu etre pas pris ce risque si j'en avais été informé. rnrnAujourd'hui ma petite est decedé a 25 semaines de grossesse (6mois passé). De plus lors de cette hospitalisation le chirurgien est passé me voir plus de 48h après l'operation pour me dire que l'operatoin ne c'était pas deroulé comme prévu ,alors que moi ne la voyant pas pendant ces 48h je pensais que tous c'était bien passé ,j'ai alors informé ma famille mon travail ...que tout c'était bien deroulé alors que pas du tout.rrnrvoila l'histoire dans les grandes lignes.rrnrSi quelqu'un est suceptible de m'aider je vous remercie d'avance.rnJe n'arrive pas a faire le deuil de mon bébé car je culpabilise et je voudrais savoir si je suis dans mon droit de vouloir attaquer la chirurgienne car j'estime ne pas avoir été informé comme il se devait.rrnrmerci de m'aider svp, cdt.